Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 035-213500127-20260917-170920263-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAIN DE BRETAGNE

	Le 17 septembre 2026, à 19 heures, le conseil municipal, légalement convoqué le 10 septembre 2026, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Soazic BLOUIN, Maire.
Nombre de conseillers en exercice : 29 **Nombre de présents : 27**	**Etaient présents** : MME BLOUIN, M JUGAN, MME ROUXEL, M PASDELOU, MME LE GALL - LE BLEIZ, M GEFFRAY, MME THERON, M HAMÉON, MM FERRAND, BABILLON, HOUDELINE, MMES GERGAUD, CALVAR, LÉVÊQUE, MM COMMEREUC, TRIHAN, MME JOLLIVET, M HAMON, MME HOUDIN, M WIENCEK, MME LEROI, M PEUZÉ, MMES LASNE, GOHIER, MM CHERON, DUFRESNE, LESTAGE formant la majorité des membres en exercice.
Nombre de votants : 29	**Absents représentés** : MMES SOULIMAN-ILLIEN, ROSEC, **Pouvoirs** : MM GEFFRAY, HAMÉON, **Absents excusés** : **Absents** : **Monsieur Emmanuel GEFFRAY** a été élu secrétaire de séance.

3. CONVENTION DE LOCATION DE LICENCE IV ENTRE LA VILLE DE BAIN-DE-BRETAGNE ET LA SARL DRAENEK, MINI BRASSERIE ZONE CHATEAU GAILLARD ANNEXE

Rapporteur : Nathalie ROUXEL

En 2021, à la suite de la cessation d'activité du propriétaire – Monsieur Thierry Barbotin – du bar dit « Café du Centre » sis 10 place de la République, la Ville de Bain-de-Bretagne constatait l'absence d'initiatives privées pour la reprise dudit fonds avec exploitation de licence IV attachée. Une licence IV est un débit de boissons à consommer sur place autorisant la vente de boissons alcoolisées des 4ème et 5ème groupe. Deux risques courraient alors, le transfert de la licence vers une autre commune ou sa perte au terme de 5 ans sans exploitation.

Soucieuse de la nécessité de conserver un pôle d'animation locale que constitue un débit de boissons, par délibération du Conseil Municipal en date du 30 septembre 2021, la Ville de Bain-de-Bretagne a décidé de l'acquérir dans l'intérêt communal. Par acte notarié en date du 3 novembre 2021, la licence IV est devenue la propriété de la Commune. À la suite, à l'occasion de rencontres de porteurs de projets pour dynamiser l'animation locale, la Ville a proposé la licence IV, sans succès. Les principaux freins étaient le non-aboutissement des projets et une offre de licences IV au gré des changements d'exploitants de débits de boissons à consommer sur place sur le territoire communal.

Aujourd'hui, la Commune est mise face à une réalité administrative, l'expiration de la possibilité d'exploitation de la licence IV au terme des 5 ans, soit le 3 novembre 2026. Comme la Ville ne peut pas exploiter elle-même et en son nom un débit de boisson à consommer sur place, elle s'est tournée vers un acteur économique dans le secteur des brasseries, la SARL DRAENEK implantée dans la zone

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 035-213500127-20260917-170920263-DE

Château Gaillard. En complément de son activité de brasserie, le gérant – Monsieur François ROUAULT – exploite un bar sous location d'une licence IV en provenance de Rennes. Il organise aussi des animations et des concerts régulièrement qui dynamisent ladite zone et la Ville. La SARL DRAENEK contribue à l'attractivité de Bain-de-Bretagne. La proposition de location de licence IV a séduit le gérant, lequel a donné son accord de principe. Il attirait cependant notre attention sur le préavis de 6 mois pour mettre un terme à son bail de location de licence IV actuelle avec son propriétaire. Après vérification auprès de l'organisme UMIH 35 en charge du suivi des licences de débits de boissons à consommer sur place et à emporter ainsi que celles relatives aux restaurants par délégation de la préfecture d'Ille-et-Vilaine, il apparaît qu'il n'y a aucun obstacle administratif pour la mise en œuvre de la location de la licence IV, le doublon de licence est possible sur une courte période du fait du délai de préavis à respecter.

Considérant l'accord du gérant de la SARL DRAENEK et en l'absence d'obstacles administratifs en la matière, la Ville de Bain-de-Bretagne et Monsieur François ROUAULT conviennent d'une convention de location de licence IV, jointe en annexe.

Cette convention a pour objectifs principaux :

- Valider l'absence d'obstacle administratif de nature à empêcher la location, notamment l'absence de condamnation de pouvant interdire l'exploitation de la licence,
- Faire respecter les textes légaux et réglementaires applicables à la vente de boissons alcoolisées dont celle liée aux licences IV,
- Répondre à l'ensemble des conditions exigées pour l'exploitation de la licence visée,
- Imposer le respect des délais réglementaires pour la fourniture de toutes les pièces administratives nécessaires.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Santé Publique,
Vu le Code Pénal,

Il est proposé :

- D'adopter les termes de ladite convention
- D'autoriser Madame Le Maire à signer la convention de location de licence IV à la SARL DRAENEK.

Décision

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- adopte les termes de ladite convention,
- autorise Madame Le Maire à signer la convention de location de licence IV à la SARL DRAENEK.

votant(s) (présents et pouvoirs) : votes pour : 25
abstentions : 4 (M PEUZÉ, MMES LASNE et GOHIER, M CHERON)

Pour extrait conforme,

Le Maire,
BLOUIN Soazic.

le secrétaire de séance,
GEFFRAY Emmanuel.